

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **22 FEV. 2018**

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire administratif du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018**

**La ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté 24 juillet 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire administratif du ministère de la culture,

**Arrête :**

## Article 1<sup>er</sup>

Madame Jacqueline IBARRA, attachée d'administration de l'État principale, responsable de la cellule d'appui au pilotage et à l'évaluation, école nationale supérieure d'architecture de Lyon, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire administratif du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Stéphane BERGEOT, attaché d'administration de l'État, responsable des diplômes propres aux écoles d'architecture en architecture navale, service des études, école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
- Madame Marianne SADOON, secrétaire administrative de classe supérieure, correspondante Solon, bureau de la législation, sous-direction des affaires juridiques, secrétariat général ;
- Monsieur Jérémie VILLAUME, attaché d'administration de l'État, conseiller théâtre et arts de la rue, pôle création, direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est.

## Article 2

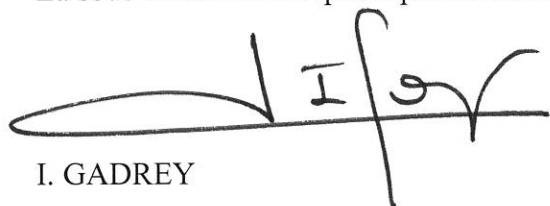
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Stéphane BERGEOT, attaché d'administration de l'État, responsable des diplômes propres aux écoles d'architecture en architecture navale, service des études, école nationale supérieure d'architecture de Nantes.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 FEV. 2018

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY